Squatter en Belgique

Trucs, Astuces

et récits d'expérience

Des maisons vides, il y en a un peu partout. Certaines qui pourrissent, habitées par les pigeons depuis des années ; d'autres tout juste abandonnées au point qu'on pourrait glisser sur leurs parquets en chaussettes. Des rues entières, vidées de leur pauvreté pour soit disant « les revitaliser »... Et puis il y a des maisons vides dans lesquelles on ne paie pas de loyer.

Vivre en squat permet de libérer du temps pour autre chose que la course à l'argent. Et donc, de faire des tas d'autres choses plus intéressantes les unes que les autres ! Entres autres, lutter contre ce monde de merde qui ne nous plaît pas du tout en essayant de s'extirper des contraintes de l'exploitation salariale. Et aussi, prendre le temps de rêver, bouleverser, transgresser, subvertir... Agencer l'espace comme bon nous semble, casser les murs quand nous prend l'envie, réparer des fuites d'eau, trafiquer l'électricité et construire des barricades pour se défendre contre flics ou proprios, rencontrer des personnes avec qui imaginer et vivre d'autre rapports, tenter de se défaire du poids des normes, créer des complicités pour foutre ce monde en l'air.

Cela n'est pas inhérent à la forme squat, on peut tout aussi bien construire des projets collectifs de vie et de lutte dans des maisons qu'on loue. Il nous semble important de lier l'occupation de maisons vides à une critique plus large de la société qui les produit. Notamment parce que l'acte de squatter, pris de manière isolé, ne pourra pas remettre en question la domination et l'exploitation. Mais parfois, l'usurpation de la propriété privée peut être un point de départ pour d'autres questions liées au fonctionnement de ce qui nous entoure : de la démocratie pacifiée à la nécessité des prisons et des frontières en passant par la domination de l'État et de ses lois. L'occupation d'un lieu peut aussi devenir un point de convergence et de coordination pour donner plus de force à une lutte en cours.

Si on a eu envie d'écrire, c'est parce que squatter des maisons vides nous permet de vivre des beaux moments, forts, en dépassant des craintes, en élaborant des pratiques et en créant des solidarités. Alors on s'est dit que partager un peu de nos histoires permettrait peut être à d'autres de s'en nourrir... Cette brochure est donc surtout technique, agrémentée d'histoires explicites pour illustrer des idées.

Malgré tout, nous sommes conscients que le squat reste un outil avec des limites et des contradictions, et ça nous a semblé important de les aborder, même brièvement. D'abord, le squat est une forme de vie précaire, on ne sait jamais combien de temps on va rester. Heureusement, on a vu des maisons qui durent, mais se faire expulser

tous les trois mois entraîne souvent l'épuisement. Vivre sans cesse avec la pression de se retrouver dehors, ou devoir déménager régulièrement, c'est pas de tout repos.

Ensuite, les questions du «pourquoi», du «comment» et du «avec qui» on habite une maison, sont loin d'être des détails. Mieux vaut en discuter avant en tout cas, parce qu'une fois dedans, on n'a parfois plus le temps ou le recul nécessaire pour prendre des décisions sans que ça ait des conséquences fâcheuses : sur la vie collective, sur nos amitiés qui trop souvent en ressortent abîmées, sur les rapports aux proprios, aux flics, ou encore la question de la fonction des espaces (habitation ou activités par exemple).

Quoi qu'il en soit, il n'y pas une façon unique de squatter. Chaque lieu est unique, et répond à des envies ou des besoins particuliers. Un lieu devient ce que l'on en fait, et ne représente d'ailleurs pas forcément une forme de lutte en soi. Ce qui est sûr, c'est que le monde dans lequel on vit permet à des gens de posséder des maisons, et que d'autres doivent bosser pour les habiter.

Court-circuiter cette évidence imposée le temps des squats, ouvre, de fait une brèche dans la sacro sainte propriété privée.

C'est une faille dans le système capitaliste, qui nous offre de belles occasions de débrouille. Il y a plein de facteurs qui se combinent pour qu'un squat tienne. Certains sur lesquels on ne peut rien, d'autres qui reposent sur les choix et les luttes des personnes qui les habitent...

Bonne lecture donc, chacune en fera bien ce qu'elle en voudra !

Dans cette brochure, nous avons décidé de brouiller un peu les codes orthographiques de notre belle langue sexiste... Masculin et féminin s'alterneront donc tout au long de ces pages de façon aléatoire.

I. Des trucs et des astuces praitques.....6

A. Repérage.....6
B. Informations sur la maison de nos rêves: cadastre et urbanisme.....9
C. Toc, toc, toc, c'est pas où qu'on rentre? 11
D. Les barricades.....17

II. Les premiers travaux.....21

A. L'électricité.....21
B. L'eau.....24
C. Le gaz.....26

III. Rapport à ceux qui nous entourent... et celles qui nous en veulent.....29

A. Rapport au proprio.....30
B. Le rapport aux flics.....33
C. Le rapport au voisinage.....38

IV. Et encore une histoire.....41

Annexe : Le squat et les lois.....43

A. Aide juridique et assistance judiciaire.....44
B. Concrêtement.....44
C. Recours éventuels.....46
D. Procédure exeptionnelle dite "procédure sur requête unilatérale".....47

I. Des trucs et des astuces pratiques

Et voilà ! Commençons par les petites manigances et autres filouteries concernant les repérages des maisons et les premières visites. Ces moments peuvent être opérés de nuit (à 3-4 plutôt discretes), comme de jour si on est bien déguisés. Nous laissons là travailler votre imagination, car cela dépend tant de vos aptitudes que de la situation du bien en vue, de l'ambiance du quartier,... En tout cas, s'il y a un conseil universel, c'est qu'il ne fait pas bon traîner inutilement devant une pièce convoitée.

A. Repérages

Pour pouvoir squatter il vous faudra avoir quelques maisons vides en vue. Si vous n'avez pas d'idées ou de listes qui circulent, il ne vous reste plus qu'à arpenter les rues des quartiers dans lesquels vous désirez habiter, un petit carnet à la main pour y noter les adresses. Dans certains cas, il est difficile de bien se rendre compte si une maison est réellement vide ou si sa façade est simplement quelque peu délabrée... On s'imagine aisément que c'est le genre d'erreur dont on se passerait bien, même si rentrer dans des maisons encore habitées sans le savoir fait souvent parti des souvenirs qu'on se remémore en se marrant.

Signes extérieurs d'abandon

Bon, si la façade à l'air vieillotte, ça peut déjà donner une idée. Après vous pouvez regarder s'il y a des noms sur la sonnette, faire le recensement des toiles d'araignées sur la porte d'entrée et la porte du garage, jeter un œil à l'état de la voie de garage, regarder la gueule du jardin, compter le nombre de vitres pétées ou encore si une colonie de pigeons s'est installée au dernier étage, ... Autant d'indices qui peuvent laisser supposer que la maison est abandonnée. Si la maison vous semble vide et que vous voulez en avoir le cœur net, voici quelques trucs et astuces (mais attention, il y a toujours une part d'incertitude). Nous, on penche pour la méthode des indices com-

binés.
Le courrier : En jetant un œil dans la boite aux lettres, on peut non seulement avoir une jolie vue sur ce qui se cache derrière la porte, mais aussi voir si le courrier est fréquemment ramassé. En général, s'il y a un gros paquet de courrier derrière la porte cela veut dire qu'il n'y a pas trop de passage. Mais le contraire s'est déjà vu, incroyable !
La sonnette : Rien que regarder la sonnette peut déjà donner des indices. S'il y a une jolie étiquette toute neuve dessus, ça ne sent pas très bon (mais encore ça se tente), mais si elle toute pérave, ça peut valoir la peine de continuer. Si vous vous le sentez, un des moyens les plus sûrs est de sonner. Ça vous donne une petite idée sur l'électricité et sur l'état de la sonnette. Et puis, s'il y a quelqu'un qui vous répond, ben vous serez fixés. Ayez juste deux trois bobards en tête («je cherche la rue...», «Est-ce que Trucmuche est là ?»,...) histoire de ne pas être pris.e de court ni par les éventuels habitants (mais ça à la limite on s'en fout vu que le plan est grillé) ni par les voisins qui peuvent venir voir ce que vous faites là, qui vous êtes, ce que vous voulez,...
Les voisins : Arme à double tranchant, les voisins sont souvent les plus à mêmes à vous raconter l'histoire (récente) de la maison. Ça peut être une bonne source d'infos. Là encore, il faut savoir raconter des histoires. Certain.e.s y vont franco ("on cherche à ouvrir un squat",...), d'autres la tentent plus fine ("on cherche un arrangement pour louer pas cher une maison vide",...). Si vous mentez, veillez juste à ce que vos mensonges ne vous portent pas préjudice lorsque vous habiterez là deux semaines plus tard. Si vous en avez la possibilité, le mieux est encore d'envoyer une personne qui n'habitera pas là.
Les lumières et les fenêtres : Bien repérer si les fenêtres sont ouvertes ou fermées peut aussi vous aiguiller dans votre quête ("Tiens, la fenêtre du premier était ouverte, maintenant elle est fermée",...). Vous pouvez aussi passer à la tombée du jour (pas trop tard, pour pas que les gens dorment) et essayer de voir par les fenêtres si les lumières sont allumées.
Les témoins : Source d'indices la plus valable, mais qui demande un peu de patience. Il s'agit de placer un petit bout de papier dans la serrure ou dans l'espace entre la porte et le chambranle. Ainsi, si quelqu'un rentre, le

papier ne sera plus là à votre retour. De manière tout à fait arbitraire, nous vous conseillons de vérifier le témoin pendant 15 jours pour estimer qu'il ai bien rempli sa fonction (vacances, seconde résidence, travaux irréguliers...).

«Témoin que rien.»

Deux semaines qu'il était là, ce petit bout de papier niché au creux de l'unique serrure que comptait cette porte. Nous voilà donc partis avec une joyeuse troupe pour la fameuse visite de notre potentielle future demeure. «Pschitt» Quelques canettes s'ouvrent pour la diversion et zoner un peu devant la maison sans attirer l'attention. On fait glisser la plaque de métal qui couvre l'ouverture du soupirail et on se glisse à 2 dans les profondeurs lugubres. La plaque se referme et nos lampes de poches s'allument discrètement. On passe à côté des compteurs électriques qui semblent en bon état. Tellement bons... que l'un d'eux tourne, doucement ! La mauvaise blague. On chuchote et on se rappelle le témoin placé depuis deux semaines. On se dit que c'est peut être une veille ampoule laissée allumée, une alarme... Et puis, maintenant qu'on est là.

A pas de loups, on monte une à une les marches qui nous mènent au rez de chaussée. Devant une porte, on découvre un petit tas de victuailles. Ça n'a pas l'air bien vieux... Pire que ça, en y regardant de plus près, ces bouts de fromage et de beurre ne sont même pas périmés ! Aïe aïe aïe, ça craint. Cette maison est habitée et l'électricité qui tourne... On refait machine arrière sur la pointe des pieds pour éviter les craquements de l'escalier. Léger problème, un soupirail est plus facile à descendre qu'à remonter et sortir la tête au milieu du trottoir est toujours quelque peu... inconfortable. Mais avec l'aide des copains-buveurs de canettes nocturnes- on y parvient. On ne saura jamais qui habitait cette maison, s'il nous a entendus ou pas. Ce qui est sûr c'est qu'il devait y avoir une autre entrée accessible par l'arrière et qu'on s'en est tirés avec une bon coup de stress ! Comme quoi, même un témoin a ses limites...

B. Informations sur la maison de nos rêves : cadastre et urbanisme

Le cadastre permet de savoir qui est la proprio et l'urbanisme informe si des travaux vont avoir lieu sur la maison que nous convoitons.

Remarque : que ce soit le cadastre ou l'urbanisme, il n'est pas nécessaire de justifier pourquoi on vient demander des informations sur les maisons, ce sont des informations publiques. Si tout de même vous préférez avoir une excuse, vous pouvez inventer que vous êtes étudiant en architecture et blablabla ou encore que vous voulez acheter la maison en question.

Le cadastre

Le cadastre permet de savoir qui est propriétaire de quoi et où elle est domiciliée. Il suffit donc d'emmener les adresses que l'on souhaite vérifier et aussi sa carte d'identité... ou de trouver d'autres astuces !
A l'accueil on reçoit une feuille où il faut compléter l'adresse que l'on recherche, donner son identité et payer cinq euros cinquante. Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait de lien possible entre vous et la maison de vos rêves, envoyez quelqu'un qui n'habitera pas dans le squat.

Attention : le cadastre est remis à jour tous les ans au mois de janvier ! Ce qui veut dire que si vous trouvez une maison en décembre et que vous voyez que son propriétaire est domicilié à l'étranger, ce n'est peut-être plus le cas en février quoi...

Récit de cadastre

Ça fait un mois qu'on est dans le lieu, bien installés et contents quoi ! Pas de nouvelles des proprios et donc bonne nouvelle. Quelqu'un sonne à la porte, je regarde dans l'œilleton, c'est un couple avec un enfant. Ils disent être propriétaires, mais nous on a vu au cadastre que c'était une dame âgée (et puis avec notre petite enquête, elle devrait être en maison de retraite). - Nan, nan c'est pas vous les proprios qu'on leur dit ! Mais si, on vient d'acheter la maison il y a 2 mois et nous allons faire des travaux pour nous y installer. Et Zut, merci le cadastre...

L'urbanisme

Les bureaux d'urbanisme permettent de savoir s'il y a des travaux sur les maisons ou s'il y en aura dans un futur proche. Le moyen de le savoir c'est le “permis d'urbanisme” qui est valable pendant deux ans. C'est vraiment important d'aller voir à l'urbanisme !
Effectivement, s'il y a une demande de permis encore valable, il y a des chances pour que l'on se fasse virer plus vite étant donné qu'il y aura sûrement des travaux bientôt.
S'il y a eu des permis qui ont été refusés, parce que les voisines se sont acharnées avec des pétitions etc, il est possible qu'elles soutiennent l'occupation.
Pour cette démarche, il faut simplement demander aux bureaux d'urbanisme s'il y a eu une “demande de permis d'urbanisme actuel” aux adresses qui nous intéressent (il n'est pas nécessaire de montrer sa carte d'identité et c'est gratuit !).
Les bureaux d'urbanisme se trouvent dans les administrations communales, il faut donc se rendre dans l'administration communale correspondant à la commune dans laquelle se trouve l'adresse que l'on recherche.
Petite astuce, à Bruxelles, il est possible de vérifier les adresse sur le site internet : urbanisme.irisnet.be (onglet permis d'urbanisme puis permis en ligne).

De l'importance d'aller voir à l'urbanisme

Un jour, j'ai ouvert un squat avec des copains, c'était un ENORME bâtiment avec 20 chambres, trois salles de bains, une grande terrasse sur le toit et un gigantesque salon en marbre avec un feu ouvert. On y organisait des concerts, des tables d'hôtes, des soirées de discussion, entre autres sur la répression des «mouvements sociaux» et des trucs comme ça.

Le proprio était domicilié au Japon alors on s'était dit qu'il viendrait jamais nous embêter quoi.

Et puis en fait, quelques semaines plus tard, un architecte s'est pointé, disant que le bâtiment allait être complètement rénové... Du coup, hé ben on est pas restés long-

temps du tout et on était complètement déboussolés après, peut-être aussi parce que c'était le cinquième lieu d'où on se faisait virer et tout ça en trois mois...

Depuis ce jour là, on s'est dit qu'on ouvrirait plus jamais une maison sans être sûrs qu'il n'y ait pas de permis d'urbanisme dessus.

C. Toc, toc, toc, c'est par où qu'on rentre ?

Faites le tour de la maison ; regardez les différents accès, la maison est peut-être déjà ouverte ! La légende voudrait que l'on vous parle de pieds-de-biche se glissant le long de vos jambes, de crochetage, etc. Et on pourrait en effet. Mais, en regardant bien la maison et en laissant un peu travailler votre imagination, il est bien possible d'avoir recours à des moyens plus faciles et plus discrets :

Une PORTE LÂCHE sur laquelle on s'appuie avec insistance peut tout à coup céder sous le poids et ouvrir la voie vers l'inconnu.

Dans certaines villes-où l'on se chauffait au charbon par exemple – les maisons peuvent être équipées d'un SOUPIRAIL (un tournevis suffit pour lever la grille) dans lequel des ami.e.s au physique svelte peuvent aisément se laisser glisser (essayez, avant de vous dire que c'est pas possible, il est parfois surprenant de réaliser dans quoi nous sommes capables de nous faufiler).

Une FENÊTRE DÉJÀ OUVERTE et facile d'accès fera aussi l'affaire, mais c'est moins romantique. Si la fenêtre ouverte se trouve aux étages, vous pouvez y accéder avec une échelle. De nuit, soit une équipe se casse directe avec l'échelle, soit l'équipe qui visite rentre l'échelle à l'intérieur.

Vous n'avez pas trouvé de failles immédiates à la maison de vos rêves, qu'à cela ne tienne ! Voici encore quelques trucs pour faire face aux portes récalcitrantes :

Le bon vieux PIED-DE-BICHE : Ça demande un peu de technique (entraînez vous avant) et c'est pas du plus discret ni en terme de temps, ni en terme de mouvement, ni en terme de bruit. Et puis après le chambranle est abîmé et il y a des chances que le système de fermeture ne soit plus utilisable tel quel. Prévoyez donc de quoi refermer derrière vous (verrous, étais, bar-

ricades...). Ça peut aussi se faire en plein jour habillé.e.s en ouvrier.e.s (bleu de travail, veste fluo, casque de chantier,...) Là aussi préparez-vous à répondre aux éventuelles questions des voisin.e.s, mais l'anonymat des grandes villes et le bluff vestimentaire rendent ce genre de sketch possible. A vous de voir, selon le quartier, vos aptitudes,... Pour opérer en journée dans un lieu de passage, les heures d'allées et venues c'est bien car personne ne traîne. Si c'est dans un quartier résidentiel ça peut être bien d'attendre que tout le monde se soit cassé au boulot.

lucarne rampante ou en **chien couche**

Le «VASISTAS» OU LUCARNE : Qui n'a pas rêvé un jour de jouer aux chats de gouttière, de gambader sur les toits de la ville ? L'entrée la plus facile d'une maison vide se trouve parfois par cette voie. Que ce soit en escaladant un peu ou en partant d'une toiture voisine, les toits ne sont pas toujours inaccessibles. Et les vieilles ouvertures ne sont pas très sécurisées. En pliant à la main un des bouts de métal qui retient la vitre, vous pouvez ensuite facilement la faire glisser et l'enlever. Attention cependant à ne pas la faire tomber bruyamment sur un passant dans la rue en dessous de vous (et puis attention à vous aussi !) Une fois la vitre enlevée, si vous ne pouvez vous y faufiler, vous avez souvent accès à la tige en métal qui tient la lucarne fermée. Tirez la et vous voila rentrés !

lucarne **à demi-croupe, dite normande**

lucarne **à jouées galbées** (couverture ardoise ou chaume)

La FENÊTRE CASSÉE : Une fenêtre cassée vous donne accès à la poignée qui vous permettra de l'ouvrir de l'intérieur. Cumulée à la technique de l'échelle, c'est BANCO ! S'il n'y a pas de fenêtre cassée, ben une fenêtre ça se casse ! Des petits malins trouvent une astuce pour la casser en journée (un ballon de foot qui perd la boule, une pierre qui se sent pousser des ailes,...). D'autres recouvrent la vitre de scotch et la cassent gentiment au marteau. Le scotch maintient les bouts ensemble et minimise le bruit. Un des inconvénients majeurs de cette technique, c'est qu'après on se retrouve avec une vitre pétée et c'est un peu chiant tant au point de vue confort, qu'au point de vue du barricadage. Un autre est

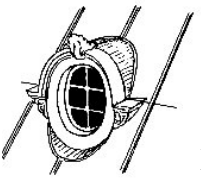

lucarne dite **œil-de-bœuf**, à encadrement et habillage en zinc façonné

qu'on en ressort vite avec des entailles aux mains ou aux bras.
La SERRURE : Si vous n'êtes pas adeptes de l'autonomie des pratiques, vous pouvez appeler un serrurier. C'est très efficace, mais pas très amusant. On ne l'a jamais fait, alors on ne peut pas vous en dire plus. On sait juste que ça se fait.

«Porte rebelle»

Cette maison, on l'avait repérée depuis un long moment, des années mêmes ! Ça semblait être un bon plan au vu des infos qu'on avait pu avoir sur les proprios. Un seul problème : Pas moyen d'y entrer ! On avait pourtant fait preuve d'imagination pour ouvrir cette fichue porte mais c'était chaque fois le même scénario : on rentrait bredouille. Une nuit, déterminés à trouver une faille, on a décidé de tenter le coup par le jardin de derrière. On s'équipe et nous voilà partis pour l'aventure au clair de lune. Une première échelle et «hop» on se retrouve à 3 sur le premier toit. L'un d'entre nous fais la courte échelle aux deux autres pour grimper un mur qui donne accès à un grand toit plat. De là, le plan est simple (ou presque...) : l'un d'entre nous va descendre en rappel -tenu par le second- les 7-8 mètres de mur qui séparent des ronces du jardin. Avec le stress, je fais mon nœud de rappel à l'envers et me retrouve bloqué, suspendu dans les airs avec mon pote allongé qui ne peut pas m'aider. Situation quelque peu embarrassante... Je réussis tant bien que mal à remonter, me remet un peu du coup de flip', et descend cette fois jusque dans le jardin. Les ronces griffent, les feuilles et branches craquent. Une fois arrivé en bas, je réalise que je suis comme dans un trou à rat, sans possibilité de remonter et avec comme seule issue de passer par la maison qu'il me faut ouvrir sans trop de bruit pour ne pas me faire repérer. Après un (trop) long moment, et une bonne dose de stress, c'est chose faite. Quel moment magique de voir les portes de cette maison s'ouvrir enfin ! Il me reste encore à en sortir par la porte de devant et changer la serrure... C'est à ce moment que je comprends un peu mieux la raison de nos tentatives infructueuses. Un dispositif «anti-squat» avait été installé sur la porte de cette maison vide depuis des années. Une

tige en métal tombait à l'arrière de la porte dans un trou foré au sol. En y regardant de plus près on découvre un tout petit trou rond dans le bas de la porte côté rue destiné à y glisser la clé. Nous qui imaginions un tas de courrier gigantesque bloquant la porte, on était bien loin du compte avec nos valeureux coups de pieds... La prochaine fois, c'est sûr, on observera de plus près les recoins de la porte avant de s'acharner dessus !

La visite

Ca y est vous pouvez entrer !
Là encore plusieurs options s'offrent à vous (et elles sont parfois liées à la technique d'ouverture utilisée). Les deux possibilités principales sont :
soit vous rentrez tout de suite avec les affaires nécessaires pour y rester (et là vous pouvez vous rendre immédiatement au chapitre "barricades")
soit vous visitez les lieux, vous voyez si ça vous convient, vous en parlez tranquillement ensemble et vous vous installez quand vous êtes prêt.e.s.
Si vous avez l'opportunité de pouvoir la visiter d'abord (squat de luxe for ever !), voici un petit pense-bête des trucs à regarder : un état des lieux général est toujours bon à prendre : la toiture, les tâches d'humidité, la robustesse des escaliers, des planchers,... mais aussi les installations sanitaires, la robinetterie... Les compteurs d'élec, d'eau et de gaz : ils se trouvent souvent à la cave. Vous pouvez vérifier s'ils sont fermés et s'ils le sont il y a de forte chance que la date de fermeture y soit indiquée. Cela peut dire depuis combien de temps la maison n'est plus habitée.
Tant que vous y êtes regardez bien la gueule des installations (surtout pour l'élec) histoire de savoir si vous pourrez les utiliser telles quelles.
Si vous avez un doute quant à la fermeture des compteurs, vous pouvez toujours ouvrir un robinet et voir si l'eau coule. Pour ce qui est de l'élec', vous pouvez essayer d'allumer un interrupteur dans une pièce qui n'a pas pignon sur rue. L'eau peut être ou fermée à la rue ou par une vanne principale qui se trouve à l'intérieur de la maison. Si vous voulez jouer avec la vanne, faites attention aux fuites ! Mais, en vrai, rien ne presse. Vous pouvez d'abord occuper la maison, et regarder tout ça après.

Si vous en avez l'occasion, faites un petit plan étage par étage pour les copains et les copines qui sont restées dehors. Soyez à l'affût de toute trace de vie, de toute date (date de péremption sur de la bouffe, un journal,...) qui pourrait vous renseigner sur les derniers passages dans la maison. Le courrier est bien sûr le plus évident, mais il y en a probablement d'autres... Soyez réceptives à ce que la maison est prête à vous dire sur elle.
Ah oui, si vous visitez et que vous ne pensez pas occuper tout de suite, profitez-en quand même pour changer la serrure depuis l'intérieur (avec un guet à l'extérieur qui boit une canette sur le pas de la porte et qui vous prévient du passage c'est parfait). Vous serez plus discret.e.s et plus au calme. Puis ça facilite et la sortie et la prochaine visite. Si jamais vous ne parvenez pas à changer la serrure, assurez-vous d'avoir une autre issue en tête. C'est toujours stressant de s'en rendre compte quand on est enfermé.e.s à l'intérieur et encore plus con de griller une maison pour ça. Bon, voilà. C'est une des parties drôles du squat. C'est un peu l'aventure et tout ça, tout ça. Mais, on est bien obligé.e.s de vous dire aussi que ça peut mal se passer. C'est plutôt rare par rapport au nombre de visites et d'occupations, mais il arrive que des gens se fassent pincer à différents moments du processus. Ça peut aller de la "simple gardav' pour faire chier" jusqu'au procès pour cambriolage. Hé oui !

Attention aux alarmes ! On ne sait pas très bien comment les mettre hors d'usage mais méfiez-vous des maisons vides avec des alarmes. Très souvent ce sont des boîtiers qui se trouvent sur la façade de la maison et qui sont visibles depuis la rue. Certaines alarmes ne font que sonner et déranger le voisinage, d'autres préviennent des compagnies de sécurité privées qui viennent sur place après quelques minutes, d'autres encore sont fausses... Une idée pour éviter des pièges ça peut-être de s'arranger pour déclencher l'alarme puis d'envoyer quelqu'un d'autre sur place pour voir ce qui se passe par la suite. Mais on l'a jamais testé.

Petite histoire de piège pour squatteuse…

On repère une super maison, grande, qui a l'air en bon état et tout, on laisse un témoin, il reste deux semaines, parfait quoi ! On se dit : ce soir on rentre visiter. On vérifie les entrées : la porte a l'air compliqué et les fenêtres sont toutes protégées par des barreaux en métal mais... le soupirail est accessible et même assez grand. On se pose devant, on boit des bières pour faire genre, un pote se glisse à l'intérieur mais deux secondes plus tard : on voit notre pote qui agite ses bras pour qu'on le tire vers l'extérieur et en même temps on entend un bruit sourd, d'abord tout doucement puis de plus en plus fort, c'est une alarme ! Le pote en question nous racontera qu'en arrivant dans la cave, il s'est retrouvé face à une caméra et un détecteur de mouvement. «Pas de doute, ça devait être un piège...»

BANKO

D. Les barricades

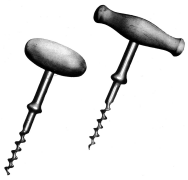

Ça y est, les portes de la nouvelle demeure se sont mystérieusement ouvertes. C'est déjà une bonne chose... mais pour ne pas en être expulsées dans les minutes où les heures qui viennent, quelques précautions peuvent être importantes à prendre en compte.

Tout d'abord il est important de garder en tête qu'un flic ou un proprio qui parvient à rentrer est, sauf exception, synonyme d'expulsion (cf chapitre II. Rapport à ceux qui nous entoure... Et celles qui nous en veulent).

«Rencontre avec le quartier...»

Toutes ces maisons vides qui remplissent nos rues ont parfois, malgré les apparences, une vie particulière. Une vie insoupçonnée et discrète...Au milieu de ces places aseptisées et surveillées, les interstices que représentent des maisons abandonnées peuvent faire office de repère ou de planque. Après 5 mois passés dans notre belle et grande demeure, c'est ce que nous avons été forcés de constater. Tombés nez à nez avec une dizaine de jeunes du quartier dans notre entrée malgré la porte fermée. Scooter et poste de radio qui crache du son de merde. Le ton monte vite quand on leur demande ce qu'ils font là et comment ils sont rentrés. La plupart nous ignorent ou nous défient du regard. L'un d'eux nous répond qu'ils escaladent la façade et rentrent par le premier étage. Depuis des semaines ou des mois ils utilisent notre entrée comme lieu de stockage pour leur business. Et cette fois, ils restent là, renforcés par leur présence en nombre et alternent entre foutage de gueule et menaces. Impossible de discuter. Ils annoncent nous laisser un délai de quelques jours pour quitter les lieux. Nous sommes deux et pas vraiment en mesure d'imposer un rapport de force pour les dégager. Seule solution, faire appel aux copains. Un message est envoyé et en à peine 10 minutes, ça toque déjà à la porte. Assez vite c'est une quinzaine de personnes qui débarquent à la maison pour nous filer un coup de main. Il n'y

aura pas eu besoin d'un seul mot, d'un seul geste pour que les dix jeunes remballent leurs affaires et quittent les lieux devant le soutien arrivé en nombre. Cette situation de merde aura au moins eu le mérite de me donner confiance dans notre possibilité de réagir rapidement dans des moments compliqués. Quand le fait d'assumer les conflits sans passer par des médiateurs (qu'ils soient étatiques ou associatifs) devient imaginable en paroles comme en actes, ça redonne de la confiance et de la détermination à vivre et lutter par nous mêmes et pour nous mêmes.

Parmi les moyens qui permettent d'empêcher ces intrusions existent les barricades. Cela dépend de chaque situation, de chaque maison et il est donc difficile de dire à priori comment faire. Mais il est possible d'avoir quelques petits trucs et astuces en tête pour tenter d'éviter de bien mauvaises surprises :

-Réfléchir et préparer, avant de rentrer dans une maison, le matériel de base qui sera nécessaire une fois à l'intérieur pour d'éventuels travaux. (perceuse à batterie, marteaux, tournevis, clous, vis, planches de bois...)

-Dans tous les cas, il peut être important de prévoir le «minimum barricade» qui permettra de résister, à priori, à une patrouille de flics pas trop zélée comme à des proprios pas trop énervés.

Le « minimum barricade » :

- La priorité c'est la porte d'entrée. Les flics comme les proprios sont bien normés et vont sûrement commencer par essayer cette possibilité.
- Ne pas se reposer sur la fiabilité des serrures quel que soit leur niveau de «sécurité». Un serrurier mettra quelque chose comme 5 secondes pour l'ouvrir. (Et inutile d'espérer pouvoir le convaincre de ne pas faire son travail par solidarité... La plupart passent leurs journées à arpenter des rues avec des flics et des huissiers à la recherche de mauvais payeurs)
- Bloquer la porte de l'intérieur reste une solution facile et assez efficace. Le but est de résister à quelques coups de pieds ou d'épaule comme à l'ac-

tion d'un pied de biche.

- Un étai fait partie du matériel à prévoir, en général, pour une ouverture. On en trouve un peu partout sur les chantiers qui fleurissent dans nos villes. On peut placer un côté contre la porte et l'autre contre quelque chose de solide (une marche d'escalier serait parfaite) et le tour est joué. Si il n'y a vraiment rien sur quoi s'appuyer, c'est moins solide et plus compliqué mais un gros bout de bois fixé au sol avec des vis peut faire l'affaire. En tout cas, il est important de laisser une possibilité d'aller et venir ou de faire rentrer du matériel, ça peut toujours servir !

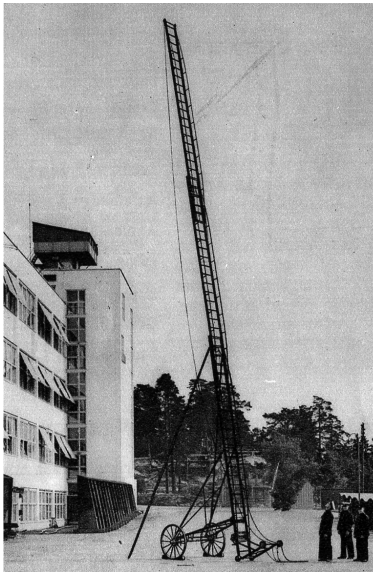

Toutes les autres entrées faciles d'accès sont importantes à prendre en compte : Une fenêtre cassée au rez-de-chaussée peut être refermée provisoirement avec une planche de bois vissée ou le volet redescendu. Une entrée de soupirail ou de cave peut être obstruée avec des objets lourds ou des meubles. Une corde ou une chaîne tirée vers l'intérieur peut aussi permettre de retenir la plaque ou la grille du soupirail. Une grille fermée avec une chaîne et un cadenas... Pensez aussi à l'arrière de la maison s'il semble accessible ou bien si les voisins semblent être à l'origine de la venue des flics... (cf : chapitre rapport aux voisins)

Tout barricader ?

Une fois ce «minimum barricade» terminé, il est toujours possible de penser à toutes les autres entrées qui nécessitent plus de matériel pour éviter l'expulsion (fenêtres aux étages, velux, terrasses,...) tout comme il est possible de renforcer les points sensibles. Des barricades bien pensées et renforcées sont synonymes d'une meilleure protection en cas de confrontation. Elles auront l'avantage de mieux résister aux flics et/ou aux proprios et permettent de se sentir moins vulnérables et plus en confiance

dans la maison. Si le contexte s'y prête (lors d'une ouverture publique clairement affichée par exemple) ou bien simplement parce que le groupe de personnes s'y est décidé, il est important de trouver des solutions adaptées pour chaque ouverture tout en gardant en tête que les barricades «côté rue» et à hauteur d'humain doivent être un peu plus résistantes que les autres car elles risquent d'être plus fortement sollicitées. Que ce soit de la débrouille avec les moyens du bord ou bien des barricades déjà réfléchies à l'avance jusqu'à la moindre vis, le moment de l'assemblage et de la construction collective laisse souvent de chouettes souvenirs.
Cela dit, «tout barricader» peut aussi, parfois, n'être pas vraiment nécessaire, attirer l'attention des voisins et les faire flipper et puis aussi un peu donner l'impression de s'enfermer soi-même dans sa nouvelle maison. Si l'idée est de ne pas trop attirer l'attention (et que les voisins n'appellent pas les flics direct), il est bon de ne pas percer dans les murs et visser des planches pendant toute la première nuit mais peut-être d'attendre les heures de chantier, en journée, pour renforcer les barricades.
Faire un peu attention à ne pas rendre l'expulsion immédiate trop facile ne demande donc pas forcément de tout barricader dès l'arrivée. Cela laisse aussi le temps d'y réfléchir par après. Là encore ce sont des choix nécessaires à discuter avec les autres occupants le plus tôt possible. Malgré ces précautions, on est jamais à l'abri d'une patrouille de flics qui décide de ramener la disqueuse pour couper les barreaux de la cave ou encore des proprios déterminés et prêts à appeler du renfort de gros bras ou faire un peu d'escalade voire même défoncer la porte de leur propre maison... pour rétablir le règne sacré de la propriété privée.

II. Les premiers travaux

La maison est occupée, vous avez ramené un minimum d'affaires pour pouvoir survivre un petit moment, quelques outils, des tapis de sol ou des matelas, les portes sont barricadées un minimum ; voilà, c'est parti pour faire les premiers travaux ! Vont suivre quelques idées de comment procéder pour rendre votre nouvelle demeure d'avantage habitable voir carrément confortable.

Les notions de confort varient bien évidemment de l'une à l'autre et il y en a qui s'en foutent du confort et qui sont juste contentes d'avoir un toit au-dessus de leur tête et qu'il ne leur pleuve pas sur la gueule pendant qu'ils dorment. Puis ceux qui en font une question de principe, que le squat c'est la vie à l'arrache où on est assis le soir autour d'une bougie à boire des bières, où on se les gèle et où il n'est pas question de se laver ou de faire une vaisselle pendant des semaines, vu qu'il n'y a pas d'eau et encore moins chaude de toute façon. Nous on est plutôt de celles et ceux qui ont envie d'explorer toutes les possibilités de confort qu'une maison qu'on s'est appropriée peut éventuellement nous offrir. Donc ce qu'on veut au mieux c'est l'électricité, l'eau (voir chaude) et pourquoi pas le gaz aussi. Voici quelques pistes sur comment s'y prendre pour vivre dans un squat de luxe...

Ces quelques conseils qui suivent sont juste des pistes, il existe des écrits plus précis, vous pouvez en trouver les références à la fin de cette brochure.

A. L'électricité

L'électricité peut être utile pour plein de choses dans une nouvelle maison on ne s'en rend compte parfois qu'une fois qu'on l'a. Pensons à la lumière bien-sûr, les outils, la musique...

Premiers pas pour savoir s'il y a de l'électricité...

Il y a un moyen de savoir s'il y a potentiellement de l'électricité dans votre future maison, même avant d'y être entré, c'est en essayant la sonnette, qui dans les vieilles maisons est souvent branchée au circuit électrique. Si elle fonctionne ça veut dire qu'il y a probablement de l'électricité quelque part dans la maison. Sinon une fois dans la maison, comme déjà dit auparavant vous pouvez essayer d'allumer un interrupteur et voir si ça s'allume (vérifier aussi si le problème ce n'est pas l'ampoule) ou bien brancher un petit appareil, genre rasoir électrique (bien qu'on ne se rase pas dans les squats, hein) dans une prise. Si ça fonctionne ça veut dire que les compteurs sont encore ouverts. C'est plus simple, et ça prend moins de place dans les poches, avec un tournevis testeur.

Attention ! Il peut être judicieux de regarder un peu les installations électriques dans la maison avant de faire circuler du jus dedans, pour éviter des accidents du genre électrocution ou incendie par des câbles qui traînent à nu. Attention encore une fois de ne pas brancher trop de trucs sur un vieux réseau où les fusibles n'ont pas de sécurité et où les câbles risquent du coup de trop chauffer voire prendre feu dans les murs...

C'est dans la cave que ça se passe...

Il n'y a pas de courant aux prises et aux interrupteurs, et ce, nulle part dans la maison. Pas la peine de désespérer et de sortir tout de suite les bougies, prenez votre lampe frontale (outil assez utile dans un premier temps à l'intérieur de la maison) et allez faire un tour dans la cave où se trouvent potentiellement l'arrivée d'électricité de la rue et le tableau électrique avec les compteurs et les fusibles. Là il y a plusieurs cas de figure possibles. En tout cas si vous voulez rester discrets dans un premier temps, c'est bien de vérifier avant que les interrupteurs dans la maison soit éteints pour que tout ne s'allume pas d'un coup quand vous touchez

au tableau électrique ou aux compteurs... Il se peut que ce soit juste les fusibles qui aient été coupés et qu'il suffise de les remonter pour que le courant circule, facile ! Il peut y avoir en plus des fusibles à chaque étage (si c'était des logements séparés) qu'il faudra remonter en plus pour que ça marche. Sinon il se peut que les compteurs aient été arrêtés et mis sous scellés. Dans la majorité des cas les scellés sont des petits fils de fer avec une plaquette ou étiquette qui indique la date de l'arrêt des compteurs. Avec une pince coupante ou juste en forçant un peu dessus vous pourrez vous en débarrasser et remonter les fusibles de l'arrivée d'électricité dans votre maison (faudra peut-être enlever un boîtier aussi avant).
C'est bien aussi de se dire que les compteurs vont à partir de ce moment compter l'électricité que vous allez consommer. Il se pourrait que le jour où la maison sera expulsée, des gens se fassent prendre leurs identités et que la compagnie d'électricité essaye de leur faire payer la facture consommée depuis le dernier arrêt des compteurs. Pour éviter cela, le mieux est peut-être de ne pas se faire prendre le jour d'une expulsion, mais sinon il y a des moyens de trafiquer les compteurs ou de les contourner, renseignez-vous, ce n'est pas très compliqué. Sinon les détruire juste avant une expulsion est une solution de dernier recours, pas super au cas où des personnes voudraient réoccuper le bâtiment par après.

Le jus n'arrive pas dans la maison

Vous avez tout essayé et rien ne marche, il n'y a pas de courant qui arrive dans la maison ? Peut-être que le courant a été débranché dans le boîtier juste en-dessous du compteur. Vous pouvez l'ouvrir et refaire la connexion, mais faites gaffe, si vous prenez une décharge là, c'est du solide. Probablement, le courant a été coupé dans la rue dans le caisson distributeur pour les différentes maisons. Là-dessus il n'y a a priori rien à faire à part si vous connaissez quelqu'un qui travaille dans la compagnie d'électricité et qui voudrait vous arranger ça. Sinon le jour où vous voyez une électricienne travailler sur le caisson dans la rue vous pouvez toujours essayer de lui faire des beaux yeux et inventer une histoire pour qu'elle vous remette le courant. Bonne chance !

C'est possible quand même !

Mais il existe aussi d'autres possibilités pour avoir l'électricité dans votre maison. La manière vieille école est de se brancher sur un poteau électrique, par contre ça demande un peu de savoir faire et il faudra bien dissimuler votre installation. Et puis ça veut dire que vous n'avez du courant qu'à partir de l'heure où les lumières publiques s'allument, c'est à dire uniquement du soir au matin. Sinon si vous arrivez à établir un bon contact avec votre voisin vous pourriez lui demander de tirer une rallonge jusque chez vous. Essayez de lui proposer en échange une caisse hebdomadaire de légumes de récup. Sinon, il y a bien sûr aussi moyen de fonctionner avec un générateur, mais du coup il est peut-être préférable de ne pas avoir de voisins proches... Et puis il faut aimer entendre le bruit du moteur qui tourne en permanence...

B. L'eau

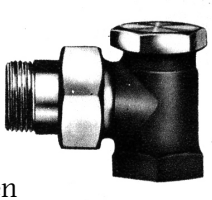

Pour l'eau, ça se passe un peu comme pour l'électricité ; si l'eau ne coule pas quand vous ouvrez un robinet il faudra aller voir dans la cave. Là il doit y avoir une sorte de vanne avec un compteur. Vous pouvez simplement la remettre en route tout en pensant à laisser au moins un robinet ouvert dans la maison pour éviter que la pression ne soit trop forte dans la tuyauterie et fasse exploser de vieux tuyaux fragiles. Puis faites gaffe aux fuites invisibles qui peuvent se trouver dans les murs ou dans les plafonds aux endroits où les tuyaux passent d'un étage à l'autre.

Dans notre nouvelle maison on est en train de remettre l'eau en ouvrant la vanne dans la cave, avec une personne à chaque étage pour vérifier et alerter en cas de fuite pour éviter l'inondation. On ouvre la vanne, tout se passe bien, pas de grosse fuite, on a de l'eau à tous les étages, super. Puis quelques minutes après quelqu'une regarde par la fenêtre qui donne sur la rue et là : «Eh les copains, il y a un grand jet d'eau qui sort de notre maison et qui donne sur le trottoir et la rue...? » .On court dans la cave et là on remarque qu'il y a une vieille vanne un peu cachée qui donne sur un tuyau qui finit juste devant la façade où à une époque, a dû se trouver un robinet, qui n'y est plus maintenant par contre... On ferme la petite vanne, ça s'arrête, ouf, la rue et le trottoirs sont mouillés. Avec le froid, la flaque d'eau gèle aussitôt et crée une véritable patinoire... mais pas de dégâts, ni de plaintes de personnes qui auraient pu être arrosées ou glisser en passant. Depuis on la garde bien fermée cette vanne, jusqu'au jour où les flics vont frapper à notre porte...

Si le compteur et la vanne ont été enlevés et qu'il y a juste le tuyau de la rue qui arrive (avec l'eau coupée dans la rue dans ce cas) vous pouvez rajouter un tuyau, idéalement flexible, pour faire le raccord. Si ça ne marche pas en ouvrant la vanne dans la cave, l'eau a probablement été coupée dans la rue. La vanne se trouve alors sur le trottoir devant votre maison, sous une petite plaque carrée en fonte avec un couvercle rond. Il y a différentes sortes de vannes, qui se trouvent à des profondeurs différentes dans le sol. Parfois c'est possible de les ouvrir avec un simple Racagnac (ou clé a cliquer en France) et une ralonge. En tout cas regardez en dessous de la petite plaque et prenez la mesure du carré, de la vanne. Il existe aussi des clefs spéciales pour les ouvrir. Demandez autour de vous si personne n'en a, sinon quand les ouvriers travaillent dans la rue, ils les laissent parfois traîner, et hop.

Si votre tuyauterie est vraiment trop pourrie et que dès que vous ouvrez la vanne dans la cave c'est l'inondation à tous les étages, vous pourrez toujours installer un ou plusieurs robinets juste derrière la vanne et distribuer l'eau dans la maison avec un système de tuyaux d'arrosage. Ça marche !

Frite alors, elle est froide !

Eh oui, avoir l'eau chaude c'est quand même agréable, surtout en hiver pour faire la vaisselle ou si vous avez des douches ou même une baignoire dans votre maison. Qui a dit squat de luxe ? Il y a des maisons où un chauffe-eau électrique est installé, si c'est le cas il faut le rebrancher et voir si l'eau passe dedans. En fonction de la taille de la maison, ces machins ont une capacité qui peut varier aux environs de 80-150l. Ça met un peu de temps à chauffer la première fois mais une fois que ça tourne ça fonctionne bien. Faudra peut-être le détartrer. Si vous n'en avez pas vous pouvez peut-être en trouver dans d'autres maisons vides... Mais souvent ils sont enlevés quand la maison est vidée.

Sinon il y a les chauffe-eau au gaz, si vous avez le gaz bien-sûr, plus petits, où l'eau passe juste dedans pour être chauffée, il n'y a pas de réservoir. Il faut voir si ça fonctionne, car si c'est resté inutilisé trop longtemps ils sont souvent complètement bouchés et l'eau ne passe plus dedans, puis c'est quasi impossible de les déboucher (on n'a jamais réussi en tout cas). Si vous n'en avez pas il y a moyen d'en trouver dans d'autres maisons aussi (c'est plus fréquent dans les vieilles maisons que les chauffe-eau électriques) ou pour pas cher dans des brocantes. Après il faut les installer, ce n'est pas anodin, mais ça se fait en prenant des précautions et en étant bien attentif aux éventuelles fuites de gaz après l'installation.

C. Le gaz

Il y a des personnes qui sont d'avis qu'il ne faut jamais toucher au gaz dans des vieilles maisons, pour éviter de tout faire exploser. Il y en a d'autres qui pensent qu'il faut tout faire exploser mais qu'il y a par contre des moyens

pour utiliser le gaz chez soi sans faire exploser la maison. Voici quelques astuces pour prendre des précautions si vous voulez toucher au gaz, car c'est quand même dangereux.

Pourquoi?

Les chauffages au gaz, les chauffe-eau et la cuisinière au gaz ; si vous avez le gaz de ville, c'est quand même beaucoup mieux que de se faire chier avec des bonbonnes de gaz et des chauffages électriques qui risquent de faire sauter ou cramer votre circuit en permanence.

Où ?

C'est comme pour le reste, ça se passe à la cave. Il doit y avoir une vanne qui quand on l'ouvre fait circuler le gaz dans les tuyaux s'il y en a, ou dans toute la maison s'il y en a pas...

Comment ?

S'il y a des tuyaux de gaz qui partent de la cave un peu partout dans la maison suivez-les jusqu'au bout pour voir à chaque étage s'ils sont bien fermés par un bouchon ou un robinet. Puis vous pouvez essayer d'ouvrir la vanne dans la cave tout en gardant bien à l'oeil le compteur. S'il continue à tourner après avoir rempli les tuyaux alors que vous avez tout fermé dans la maison, il doit y avoir une fuite quelque part. Refermez la vanne et contrôlez tout le circuit pour trouver d'éventuelles failles. C'est mieux d'être à plusieurs, quelqu'une dans la cave qui ouvre la vanne de temps en temps et les autres aux étages qui écoutent pour entendre une fuite ou sentir le gaz qui s'échappe. S'il y a une fuite à un endroit, il y a moyen d'enlever cette partie et de mettre un bouchon spécial.

Attention, attention, attention, soyez quelques une pour faire ce genre de chantier et surtout vigilante!

Sinon, si vous avez ouvert la vanne et que le compteur ne tourne pas (ou juste un peu, le temps de remplir les tuyaux, en plus prouvera que le compteur fonctionne), notez le taux indiqué en gardant les arrivées fermées aux étages, vérifiez après par exemple 1 heure, puis 6 heures, puis 12, puis une journée : si ça n'a pas bougé, c'est parfait. Si ça bouge un tout petit peu ça peut le faire aussi, ça veut dire qu'il y a une toute petite fuite, pas dangereuse à priori, mais qui pourrait s'agrandir avec le temps. Faudra revoir les raccords aux différents chauffages et chauffe-eau ainsi que les tuyaux qui se terminent sur un bouchon. Eventuellement les refaire avec des nouvelles pièces bien étanches. Puis recommencez toute la procédure et ça à chaque fois que vous avez travaillé sur le circuit ou branché un nouvel élément. Pour faire les branchements c'est bien de demander à quelqu'un qui s'y connaît un peu ou de bien se renseigner dans les magasins de bricolage sur les différentes pièces qui existent et comment les utiliser. Enfin un dernier conseil, éteignez toujours les chauffages à gaz quand vous partez de la maison ou la nuit quand vous dormez... Et si tout explose ; pas de panique.

III. Rapport à ceux qui nous entourent... et celles qui nous en veulent.

Un flic ou un proprio qui est rentré (même s'il ne peut pas rentrer «légalement») peut demander aux squatteuses de sortir. Une fois qu'ils sont à l'intérieur, ça devient compliqué de les forcer à sortir, même s'il n'ont pas respecté la loi. De plus, une fois que les proprios sont rentrés, la police peut cette fois -légalement- pénétrer pour prendre vos identités ou vous embarquer.

Il arrive parfois que la police ne cherche pas à défoncer elle même l'entrée mais qu'elle fasse comprendre au proprio que s'il le fait lui même, elle le soutiendra par la suite. En dehors du rapport à la police (qui est souvent mais pas toujours présente avec le proprio) les possibilités de rapport avec lui sont beaucoup plus vastes et dépendent de comment vous envisagez votre projet dans cette maison. Cela semble vraiment essentiel de discuter à l'avance de comment vous imaginez réagir à ce moment.

Un truc à pas zapper : dès votre arrivée formelle dans les lieux, pensez à mettre un nom (qu'il soit vrai ou faux) sur une sonnette et une boîte aux lettre. Cela permet de «signifier» pour les flics et/ou les proprio lors de leur passage qu'il y a quelqu'un qui y habite (et faire valoir le «domicile de fait». cf : voir les annexes juridique). Avec ce nom, «légalement», la prorio doit entamer une procédure en justice pour une éventuelle expulsion.

Donner un vrai nom ?

C'est une question à laquelle il est important de répondre ensemble. Parfois ça peut aider pour le constat de l'occupation mais ce n'est vraiment pas sûr. Ça peut aussi créer un rapport bizarre entre les occupantes et la personne qui à donné son nom, parce qu'elle est «juridiquement» responsable pour les autres... On y reviendra.

A. Rapport au proprio

Contacter le proprio ?

Certaines personnes peuvent décider de contacter le propriétaire pour l'informer que sa maison est occupée. Cela peut être fait dans deux optiques :
Lui fournir directement une identité (vraie ou fausse) afin qu'il sache qui occupe le lieu. S'il souhaite entamer une procédure, il devra le faire contre des personnes (procédure normale) et non pas contre X (procédure unilatérale). Cette démarche ne garantit cela dit en aucun cas que le propriétaire ne va pas utiliser la procédure unilatérale.
Espérer pouvoir «choisir» le moment où le propriétaire va pointer son nez et ainsi pouvoir être nombreux dans la maison ce jour-là pour créer une sorte de rapport de force. Cela permet, s'il constate l'occupation rapidement, d'éviter l'attente de sa venue et le risque de se trouver seul ou avec la maison vide lors de son passage.
Une autre pratique consiste à ne pas l'informer et attendre le jour où il constatera l'occupation en espérant ainsi gagner du temps.

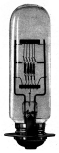

Remarque : Concernant les ouvriers en tout genre qui viennent relever les compteurs d'eau, d'électricité etc. On vous conseil de ne pas les laisser rentrer. Ils ne sont pas censé savoir que la maison est habitée. Par exemple, s'ils viennent pour relever les compteurs d'eau et que vous les nier, il est fort probable qu'il laisse un papier où c'est écrit que si vous ne donnez pas de nouvelles ils se baseront sur l'année précédente pour le nouveau relevé. Bien sûr si vous payez les charges c'est différent, mais tant qu'à squatter des maisons, on aura qu'à squatter l'énergie aussi !

Les proprios sont devant la porte : Est-ce que vous avez envie de parler au proprio ? Si oui, qu'est-ce que vous vous sentez prêts à lui dire ?

Est ce que vous imaginez lui proposer quelque chose ou pas ? Est-ce que vous pensez donner un vrai nom, un faux, ou aucun ? Chacun de ces choix amène des avantages et des inconvénients et dépend de nombreux éléments que vous seuls pouvez déterminer.
Rien n'est jamais sûr concernant la durée que vous pourrez rester dans un lieu et il est impossible d'imaginer, à l'avance, la réaction de la propriétaire par rapport à telle où telle démarche. Ce qui semble important, c'est de partir des occupantes, des envies, des projets et de voir ce qui semble le plus pertinent à faire. Par exemple, donner un vrai nom risque d'amener des factures, des amendes, de possibles procédures ainsi qu'être un frein à certains de vos projets dans la maison (casser un mur pour agrandir une pièce, créer un rapport étrange de responsabilité supérieure pour la personne ayant donné son identité et aussi parfois provoquer des désaccords sur ce qu'on se sent prêt à assumer de porter politiquement et publiquement dans la maison...). Un faux nom laisse, au contraire, ouvert le champ des possibles. Il peut cela dit sembler compliqué à pratiquer dans certaines situations.
Comme pour les flics, il est bien entendu possible d'envoyer chier les proprios, de ne pas vouloir leur adresser la parole ou bien juste de leur annoncer que vous habitez ici. Vous pouvez les informer qu'il leur faut faire une procédure judiciaire pour pouvoir vous expulser (à ce moment un nom (vrai ou faux) peut être important à leur donner afin que la procédure soit à l'encontre de quelqu'un et non pas unilatérale... ça met plus de temps).

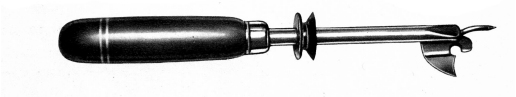

Squatter revient à parier en permanence sur de possibles issues, à tenter des choses, à se planter ou bien faire les bons choix, à se reposer les questions en permanence... Il n'y a pas de vérité générale dans le domaine du rapport aux proprios, encore moins que dans les autres et il s'agit de voir ce que les personnes qui vont habiter le lieu ou y faire des projets souhaitent par rapport à cette question. Qu'est-ce qui semble le plus propice à renforcer le groupe d'individus par rapport aux envies ?

Ayez tout de même en tête que le rapport que vous souhaitez avoir avec la propriétaire peut avoir des répercussions sur d'autres personnes ou groupes de personnes qui souhaiteraient occuper ou qui occupent déjà un autre de ses logements. Cela est particulièrement le cas lorsque vous squattez un bâtiment qui appartient à la commune par exemple. Le fait de faire des démarches auprès d'eux en envoyant vos C.V de bons squatteurs-artistes-étudiants ne fait qu'alimenter une frontière entre deux images de gentilles et de méchantes squatteuses et la commune aura vite fait d'expulser les occupants qui ne veulent pas faire de compromis avec elle pour les remplacer par de gentils citoyens... Il existe aussi certains «squatteurs» qui ne trouvent rien de mieux que de «louer» des parties de bâtiments avec un prix au mètre carré pour se faire du blé.

Nous ne voulons pas de proprio, d'aucun proprio !

B.Le rapport aux flics

Tout juste arrivés ou bien confortablement installés, la maréchaussée peut toujours pointer le bout de son nez. Il s'agit donc d'être quelque peu préparé à cette éventualité. Nous avons parlé un peu des barricades pour empêcher aux flics de rentrer physiquement mais la parole peut aussi jouer un rôle important. Qui complète les barricades. Le mieux c'est de leur parler de la fenêtre du premier ! ! !

Quelques trucs importants : très souvent les flics viennent pour avoir des informations sur les squatteurs : qui sont-ils (famille, enfant, jeunes...) ? Combien ? quelles sont leurs intentions ? Quel est l'état de la maison et ce genre de choses. Donc ils vont vouloir rentrer et très souvent ils le prennent mal quand on refuse.

Normalement ou «légalement», les flics n'ont pas le droit de rentrer sauf pour une expulsion ou pour une perquisition. Mais dans les deux cas, ils doivent avoir un document (mandat de perquisition ou avis d'expulsion, et concernant cette dernière démarche, ils doivent être accompagnés d'un huissier). Donc normalement les flics n'ont rien à voir dans l'affaire «squat».
Juridiquement, le squat est un litige civil qui doit être réglé en justice de paix. Ça veut dire que vous pouvez leur dire : «Vous n'avez rien à faire ici ! C'est un litige civil entre nous et le propriétaire» et/ou «Si vous rentrez c'est une violation de domicile» mais ils vont sûrement très mal le prendre, s'énerver et dire qu'il vont vous casser la gueule et des trucs comme ça (d'où l'intérêt d'avoir une barricade physique entre eux et vous). D'autres fois, les mots litige civil, domicile de fait, violation de domicile, risques de «blâme»,... les énervent mais les empêchent parfois d'aller plus loin (et oui les flics aussi aspirent à grimper sur l'échelle sociale et craignent les remontrances de leur chef). Donc voilà, c'est une possibilité, à chacune de voir comment le dire au mieux ou de pas du tout en parler. Ces arguments sont à prendre comme des outils techniques qui

peuvent marcher ou pas. Inutile de trop s'attarder sur cette question, puisque de toute façon : «justice nulle part, police complice». Gardez en tête que les flics savent souvent bien utiliser la loi en leur faveur ou dire que ce que l'on dit est faux. Ou encore : « la loi c'est moi et j'en fait ce que je veux ok ? » Au moins dans ces cas là c'est clair.

Histoire de police qui rentre

C'était par une belle après midi de juillet. Ce jour-là, grand nettoyage de la maison à l'eau. Pour faire sécher le carrelage du salon, nous avions ouvert une fenêtre donnant sur la rue. Nous attendions que ce soit sec, des bières et des rires aux mains au fond de notre jardin. Quand soudain un grand schtrumf bleu en colère surgit de l'intérieur de la maison (il était passé par la fenêtre ce vilain). Je me levis d'un bond tentant en vain de le sortir de chez moi avec comme disque rayé dans la bouche « ceci est un domicile de fait et c'est un litige civile, vous ne pouvez pas rentrer ! ». S'ensuivis une bousculade et engueulade du schtromf devenant de plus en plus rouge. Après 3 minutes d'inspection et autant de temps que le disque tournait, il est sorti pour appeler son supérieur. Puis il s'est tourné vers moi, calmé et d'une voie monocorde m'a dit : « c'est un fait que c'est un domicile de fait... ». Ensuite il est rentré dans sa schumfmobile et il est parti. Depuis, cela fait 4 mois que nous sommes là et le jardin est encore plus beau.

Moins vous leur donnez d'infos sur qui vous êtes, combien de personnes vivent ici,... mieux c'est ! Petit conseil : pour éviter de leur donner des infos, laissez les parler et évitez d'anticiper leurs questions, restez flous et vagues, toute réponse de votre part leur fera sûrement poser plus de questions.

Là encore, il y a autant de possibilité que de situations différentes. A chacune de voir et de discuter, entre habitants, de comment on imagine aborder le rapport à l'uniforme. S'y préparer et s'être mis d'accord sur quelques aspects de cette charmante rencontre permet d'éviter la panique

au moment où on s'y trouve confronté. Ca permet aussi d'éviter de faire des plus ou moins grosses conneries avec le stress, de dire des choses qu'on n'aurait pas dû, de se faire avoir bêtement... Ces quelques éléments ne sont pas LA vérité sur le sujet mais plutôt un partage d'expérience. A chacun de voir ce qu'il en fait.

Quand la police frappe à la porte, il y a plusieurs possibilités :

- LEUR OUVRIR et leur offrir à manger (mais ça on ne va pas en parler ici...)
- LES OBSERVER sans faire de bruit ni se faire voir (un oeilleton fixé sur la porte peut être très pratique ; attention aux lumières allumées, aux chiens,...) et attendre en espérant qu'ils repartent comme ils sont venus et qu'ils n'insistent pas plus que ça.
- LES NIER. Il y a la volonté de tenir un rapport de non-coopération avec eux. La présence d'occupants dans la maison ne les regarde pas et les travaux nécessitent plus d'attention que ces zouaves en uniforme. Garder tout de même un oeil sur eux peut éviter de mauvaises surprises.
- LES ENVOYER BALADER : Les barricades semblent solides pour les empêcher de rentrer (ou bien il existe une possibilité de sortie par les toits en cas d'urgence) et l'envie se fait ressentir de profiter de cette situation de face à face sans contact physique pour se lâcher un peu... ça fait du bien de temps en temps ! Il est toujours agréable de dérouler une banderole sur toute la façade juste devant leur nez.
- LEUR ADRESSER LA PAROLE : Cela peut aussi se pratiquer après avoir tenté la discrétion sans succès. Le conseil le plus essentiel serait d'éviter à tout prix d'avoir un contact direct avec eux. Pour cela, il peut être pratique de leur parler d'une fenêtre un peu en hauteur, derrière une grille ou encore de derrière la porte si on ne veut pas être vus. Ça a le don de les énerver et ils essaieront sûrement de vous faire sortir pour discuter «tranquillement». Ne vous laissez pas avoir par leur apparente gentillesse ou leur pseudo-parole (cela vaut pour toutes les situations avec la police d'ailleurs...). Bien souvent, la personne qui sort discuter se retrouve avec un contrôle

d'identité à la clé quand les flics ne profitent pas de la porte ouverte pour s'introduire dans la maison...
- TENTER DE CALMER UN PEU LE JEU : Vous pouvez essayer de savoir pourquoi ils sont là. Vous pouvez décider de leur mentir sur l'existence d'un accord avec le proprio, donner un faux nom ou bien assumer que vous habitez cette maison, que la porte était ouverte quand vous êtes entrés.

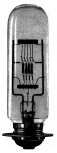

Ne dites jamais que vous êtes à l'origine de l'effraction ! C'est l'élément le plus chiant qui peut être retenu contre vous quand vous squattez. Sauf en cas de flagrant délit, il ne peut être prouvé juridiquement.

Essayez d'éviter que les flics le prennent pour une affaire d'ego personnel de vous expulser. Leur parler calmement permet quelques fois de désamorcer la situation : Si les flics se mettent à défoncer une entrée de la maison, vous pouvez toujours tenter de vous mettre derrière et de pleurer ou crier comme si des objets vous tombaient dessus par leur action. Cela peut un peu les refroidir dans leur entreprise (ça s'est déjà vu que ça fonctionne mais c'est loin d'être sûr...).

Petite histoire d'une expulsion rapide mais de la possibilité de sortir les flics alors qu'ils sont déjà à l'intérieur...

... Une bonne soirée en perspective : un super grand lieu, ambiance bon enfant, concert, petite bouffe, des gens qui se retrouvent et qui se rencontrent. La police passe, prend un nom et constate l'occupation.Un peu plus tard, renversement de situation BINGS ! Les flics débarquent en nombre et décident de nous expulser (sur ordre du bourgmestre ?). Une dizaine de flics défoncent la porte la plus fragile et rentrent dans le couloir, ils se retrouvent face à quelques occupants et discutent... ...Plusieurs dizaines de personnes tiennent le couloir face à une dizaine de flics qui s'échauffent. Nous leur rappelons qu'ils ne peuvent pas rentrer sans avis d'expulsion mais ils décident tout de même de charger. La rage monte

parmi les occupants, une partie de pousse-pousse s'engage, les coups de matraque pleuvent. Mais avec détermination et la supériorité numérique aidant nous arrivons à les repousser à l'extérieur ! Il s'est passé quelque chose… Ce geste à ouvert des perspectives, nous avons appris qu'il était possible de repousser la police alors qu'elle était déjà à l'intérieur !

Ça nous donne envie aussi de réfléchir sur l'implication de chacun et de chacune dans l'aventure publique d'un squat. Pour nous, squatter implique l'illégalité et donc potentiellement la confrontation avec la police, la justice, les proprios etc. Il nous paraît donc important que tout le monde soit au clair avec ce qui peut se passer et de là, poser la question : jusqu'à quel niveau de confrontation souhaitons nous aller ? Le tract qui avait été écrit à cet effet nous semble infantilisant et complètement flou. Le côté «on s'occupe de tout» mais on laisse une place à l'improvisation manque cruellement d'un positionnement clair. Nous entendons par là : est-ce que l'idée est de tenir le lieu physiquement (barricades...) et si oui comment ? Est-ce que l'idée est d'éviter toute confrontation (physique, verbale etc). Sans aller dans un rapport binaire, nous pensons que le collectif initiateur de l'ouverture devrait bien communiquer jusqu'à quel niveau veut-il aller, comment etc. On ne peut pas tout prévoir et tant mieux ! C'est dans un mouvement spontané que nous avons repoussé les flics ce soir là. Il était donc possible de tenir le lieu plus longtemps mais nous n'y étions pas préparés (banderole renforcée, protections pour amortir les coups, sérum physiologique pour les yeux, une porte de sortie sécurisée pour les gens qui veulent partir...)

Nous ne voulons pas faire de reproche mais apprendre quelque chose de cette expérience pour qu'à l'avenir nous soyons mieux préparés !

Texte trouvé à Louvain la neuve, retravaillé par nos soins

C. Le rapport au voisinage

Selon les projets que vous aurez définis entre vous, le rapport aux voisins et autres personnes plus ou moins inconnues ne sa passera pas de la même manière. Prendre contact directement avec votre voisinage et leur dire que vous venez d'ouvrir un squat peut être un premier pas si vous avez envie de créer un lieu d'activités, d'inviter le quartier, d'organiser des bouffes collectives etc.

Si votre intention est plutôt de rester discret, pour un lieu d'habitation par exemple, peut-être vaut-il mieux attendre un peu de les croiser sur le pallier et de sentir ce qu'il est possible de partager. Selon nos expériences, les réactions du voisinage par rapport à un squat vont de la sympathie au soutien, en passant par la collaboration avec la police. En tout cas, sans contact avec les voisines, il semble difficile de savoir lesquelles seront hostiles et lesquelles sympathiseront. Du coup, ça peut être bien d'annoncer sa présence dans les jours qui suivent le début de l'occupation si vous sentez un doute ou une peur de leur part à votre égard.

Parfois les voisins remarquent l'occupation et se posent des questions. Tout dépend du contexte. Si la maison est vide depuis très longtemps, il y des chances pour qu'ils soient intrigués. Si c'est une occupation discrète dans un quartier impersonnel peut-être qu'elles ne la remarquerons même pas.

On peut commencer juste par dire «bonjour nous sommes de nouveaux voisins et nous habitons cette maison» sans forcément en dire d'avantage sur le squat.

Par rapport aux conditions d'occupation, si vous le sentez, dites leur que la maison est squattée. Vous pouvez aussi raconter des bobards sur un accord avec le proprio. Si vous ne souhaitez pas mentir concernant les conditions d'occupation mais que vous voyez bien que le voisin se pose des questions à ce sujet vous pouvez juste parler d'un contact avec la proprio en disant le nom de la personne que vous aurez trouvé au cadastre.

En tout cas, qui dit squat dit aussi «visites surprises», de gens paumés, de

personnes en galère et parfois de toute la misère sociale et affective que produit ce monde. Parfois pour dormir juste une nuit ou deux ou trois ou pour habiter parce que c'est un squat et que l'on devrait pouvoir accueillir tout le monde. Face à toutes ces situations compliquées (qui peuvent dégénérer en bastons, hélas ça arrive), le mieux est encore d'avoir bien discuté au préalable entre initiateurs de l'occupation en question. En cas de coup de flip' ou de gros cas de conscience on affronte toujours mieux les dures décisions ensemble.

Petite histoire de rapport au voisinage

8h du matin, on vient de s'installer dans notre nouvelle maison, on se dit : «on va prendre contact direct avec les voisins ! ». On barricade la porte avec un étançon, quelques unes d'entre nous sortent, nettoient les vitres de notre nouvelle salle de concert qui donne sur la rue et discutent de l'occupation de la maison avec les voisins qui passent. Les gens sont contents mais... Un voisin dit qu'il n'a rien contre les squats mais qu'il n'en veut pas dans son quartier parce que ça va faire du tapage nocturne, ramener des drogués etc. Il hésite à appeler la police et le proprio qu'il connaît, on tente de le calmer, il dit qu'il va réfléchir... La matinée passe, on rigole, c'est chouette. Fin de matinée, il vient nous voir et nous dit : «en fait je vais quand même appeler la police... !» On rentre dans la maison, on se barricade, les flics arrivent en nombre, essaient de défoncer la porte mais n'y arrivent pas. Ils arrivent à rentrer via la porte de la vitrine et puis défoncent un mur (en plâtre) à coup de masse pour nous sortir. L'occupation aura duré 5h...

«Voisins solidaires»

On n'avait pas comme objectif de «faire du lien avec le quartier» comme c'est parfois le cas dans les maisons qui s'ouvrent. Mais le lien, il s'est fait tout de même, avec quelques-unes des voisines et voisins. Et, avec les semaines, ça a donné lieu à de belles rencontres. Le jour avant l'expulsion, les flics sont entrés dans la maison d'à côté pour prendre des photos de l'arrière de notre habitation et préparer leur plan d'action du lendemain. Afin d'éviter de rentrer par les barricades, la décision semblait être de passer par le jardin des voisins. Mais c'était sans compter sur le fait que nos discussions avec ces mêmes voisins et l'explication de la situation les aient décidés à ne pas répondre ni ouvrir le lendemain à la police. Au lieu de ça, c'est même avec beaucoup de complicité qu'on a pu s'échapper par chez eux. Quant à ceux habitants de l'autre côté, ils nous ont proposé de nous réfugier, nous et nos affaires, pour quelques jours dans leur maison. De beaux élans de solidarité face à l'Etat qui réchauffent toujours les coeurs dans de pareils moments.

IV. Et encore une histoire

Histoire d'une expulsion

Cette maison, elle n'aura pas vécu bien longtemps mais suffisamment pour laisser quelques souvenirs ardents. L'activité s'y était stoppée depuis plusieurs années et rien ne semblait avoir bougé. Vestiges d'une vie passée. On y a débarqué avec une joyeuse troupe pleine d'énergie et on s'y est installé les têtes pleines de projets. Barricades, travaux, nettoyage et peinture... En 3 semaines à peine, le rez de chaussée est installé et ouvre ses portes de bouche à oreille aux connaissances proches et lointaines. Chaque semaine, en soirée, c'est l'occasion de se retrouver entre amies et compagnons. Un moment pour causer des sujets qui nous touchent, des luttes en cours dans une ambiance détendue et attentive en sirotant un thé ou une bière pas chère.

Un soir, avant d'aller se coucher, «pas de nouvelle-bonne nouvelle» on se dit que, cette fois-ci, c'est parti pour 3 ans... Le lendemain matin, une affiche est collée sur la porte. Un rendu de justice. Une procédure unilatérale ordonne notre expulsion dans les 24 heures.

Pas vraiment le temps de réaliser... il faut s'organiser. On lance un appel à tous ceux qui sont passés en soirée, en journée. Les vieux potes comme ceux qu'on vient à peine de rencontrer.

Le soir même, plusieurs dizaines de personnes débarquent pour discuter de quoi faire. Ça fait chaud au coeur de voir tant de gens déterminés à ne pas laisser ce lieu disparaître si facilement. Tous ces gens qui ne venaient pas uniquement boire des coups pas cher mais qui en avaient quelque chose à faire de ce que pouvait porter cet endroit. Après des heures de discussions est prise la décision. Certains s'activent à vider la maison, d'autres s'affairent aux barricades. Un texte s'écrit, une banderole se déplie. La nuit, des affiches sont collées dans tout le quartier. Les derniers occupants

perfectionnent et renforcent les barricades et, avant de quitter les lieux, quelques blagues sont laissées, destinées aux premiers uniformes qui vont y pénétrer...

Le matin, toute la rue est bloquée. Les policiers accompagnés d'un huissier et d'ouvriers communaux s'amassent devant la porte. A l'intérieur, on entend des voix, de la musique mais personne ne répond à leurs injonctions. Quelques coups de pieds dans la porte qui ne bouge pas. Les fenêtres sont barricadées, le camion-nacelle ramené pour l'occasion ne se dépliera même pas. Pas franchement déterminés, les flics repartent bredouilles après une demi-heure de cirque.Un peu partout dans la rue, des sourires complices se croisent.

En soirée, le rendez-vous est donné pour une ballade animée. Une soixantaine de personnes se rassemblent et partent en manif sauvage. Les murs du quartier se recouvrent d'affiches et de tags. Un flic, esseulé, assiste au cortège qui lui passe sous le nez et fait mine de ne pas regarder. Des voitures de la commune sont entièrement peinturlurées, les façades de la justice de paix et de la prévention sont redécorées avec des boules de peinture colorées. Et tout ce petit monde s'en retourne après un beau moment partagé.

Quelques jours plus tard, au petit matin, la rue est de nouveau bloquée. Un gros dispositif policier est mis en place et les voila qui s'attaquent à la porte à l'aide d'un bélier. Tout le quartier est réveillé par les coups. La porte tient bon et ce n'est qu'au bout de plusieurs heures d'acharnement qu'une des ouvertures cède et les laisse pénétrer dans la maison de nouveau vide et abandonnée. Un petit poste de radio, posé derrière la barricade, continue de brailler et tous les habitants sont évaporés. L'histoire ne le dit pas mais il se pourrait bien que la maison hantée par quelques pièges bien placés aient laissé quelques souvenirs aux officiers. On a peut être perdu notre maison, mais on sort plus que jamais renforçés et déterminés par cette belle et intense expérience. Et puis des maisons, on en trouvera d'autres...

Témoignage reçu par mail.

Annexe : Le Squat et les lois

Dans ce monde que nous cherchons à remettre en question, il y a le droit et sa justice auquel nous sommes très souvent inévitablement confrontés. Dans le brouhaha de cette structure, il y a quand même des débrouilles qui peuvent fonctionner dans le domaine du squat pour gagner du temps et rester plus longtemps dans les lieux occupés. Ce ne sont en aucun cas des vérités car la justice est quand même bien rodée dans ses fondements pour faire un peu ce qu'elle veut avec le droit et la loi. Parfois il y a des expulsions «illégales» tout comme des personnes qui vont en taule de manière «illégale». Mais, le fait que ces démarches aient un caractère «illégal» ne nous rendra pas nos maisons, ni nos amies incarcérées...

Tout ça pour dire que cette justice, nous ne l'avons pas choisie et que nous ne croyons pas en elle. Nous la voyons comme une énorme machine écrasante qui permet de défendre les intérêts et les privilèges de quelques uns. Avec pour base de fixer des règles pour que la compétition, la domination, l'exploitation puissent continuer à exister... La justice c'est aussi un outil de répression pour mater des révoltes, enfermer quelques personnes et faire peur à toutes les autres.

L'objet de cette partie c'est de donner quelques outils techniques, de voir un peu comment ça marche dans le domaine des procédures qui sont liées au squat. Mais en aucun cas de le fixer comme LA démarche à suivre. Le vocabulaire utilisé est un vocabulaire juridique, ce ne sont pas des mots qui nous tiennent à coeur. La défense d'un squat ne passe pas forcément par les tribunaux, on peut aussi très bien décider de donner un faux nom aux flics ou au propriétaire lors de leur passage et de miser sur d'autres choses pour gagner du temps. Se défendre avec ces outils là implique d'être confronté à la justice, à sa bureaucratie, à ptêt dépenser des thunes, à créer un rapport de distinction étrange entre les personnes qui ont donné leur vrai nom et les autres etc.

Parfois cela peut permettre de gagner du temps mais gardons en tête que ça reste un moyen qui nous laisse peu de marge de manoeuvre et d'initiative de notre part.

A. Aide juridique et assistance judiciaire

Si vous n'avez pas les moyens suffisants pour couvrir les honoraires et frais d'un avocat, différents types d'aides juridique (anciennement appelé pro deo) existent.

L'aide juridique permet de bénéficier de la gratuité totale ou partielle des services d'un avocat et l'assistance judiciaire qui donne accès à la gratuité totale ou partielle des frais de procédure (droit de greffe, d'enregistrement, frais d'huissier, notaire, expert...).Vous pouvez trouver plus d'information à ce sujet sur : www.avocat.be

B. Concrètement

Normalement, ou plutôt «légalement», les proprios et/ou les flics n'ont pas le droit, on l'a déjà dit, d'expulser les occupants d'un bâtiment qui leur appartient, même s'il est squatté. Même sans domiciliation, on peut toujours faire valoir «la situation de fait», d'occuper un immeuble (même «sans droit, ni titre») qui permet d'affirmer devant la justice que l'on réside dans l'immeuble. C'est ce qui est appelé en droit «le domicile de fait» qui nous protège et qui signifie que le proprio doit entamer des démarches en justice pour nous expulser.

Procédure

Pour récupérer «son bien», le propriétaire doit donc entamer une procédure en justice de paix.

Concernant la différence entre pénal et civil : La responsabilité civile est un mécanisme juridique en vertu duquel toute personne qui commet une faute doit indemniser la victime à concurrence du préjudice subi par cette dernière. Dans ce cas-ci, la loi considère que celui qui commet la faute est la squatteuse et la "victime" le propriétaire. Ce dernier plaide le fait qu'il doit jouir de son bien et qu'il subit un dommage de la part des "occupants". Ceci explique le fait que le juge peut décider de laisser un délais plus ou moins long selon les arguments défendus par les parties. En cas de dégâts matériels le propriétaire peut demander au juge des indemnités s'il arrive a prouver ce qu'il avance. La responsabilité pénale, par contre, ne poursuit pas un but indemnitaire (amendes etc) mais un but répressif (prison etc).

Le fait de squatter n'est pas un délit en Belgique. Il n'y a donc aucun risque d'être poursuivi pénalement sauf si des infractions sont commise sur le lieu et qu'un flic déciderait d'enquêter.

Citation en justice

Le premier acte de cette procédure devrait être une citation en justice, qui est généralement rédigée par un huissier. Ce document explique la position du propriétaire et ce qu'il demande au juge (l'expulsion et possiblement la prise en charge des éventuels dommages causés par les squatteurs). Ce document appelle aussi le ou les occupants à comparaître devant le juge à une certaine date.

Citation en référé

Lorsque la citation est faite en «référé», ça signifie que c'est une procédure qui demande au juge d'être traitée rapidement. Pour cette procédure, le juge va analyser si l'"urgence" est effectivement justifiée. Il y a urgence, selon la formule consacrée, “dès que la crainte d’un préjudice d’une certaine gravité, voire d’inconvénients sérieux, rend une décision immédiate souhaitable”. Le juge des référés statue "au provisoire" ce qui veut dire que le juge de paix n'est pas lié par sa décision. Il peut donc décider de l'expulsion s'il trouve qu'il y a urgence (la poutre va vous tomber sur la gueule et les ouvriers sont devant la porte) et qu'il y a une violation "manifeste" des droits du proprio. Le juge de paix de son côté pourra décider l'inverse. Il est bien entendu possible d'interjeter appel contre la décision provisoire du juge des référés ou encore pour dire que l'urgence n'était pas justifiée.

Lors du procès

Pendant le procès, les parties demanderesses (le propriétaire) et défenderesses (les squatteuses) remettent chacune un document écrit qui relate les faits et les arguments juridiques (leurs conclusions). C'est surtout sur cette base que le juge prendra sa décision.

Quelques «arguments juridiques» qui sont souvent invoqués par les parties, squatteur/proprio et le contenu des décisions de justice.

Les arguments des proprios

Droit de réquisition... Les propriétaires estiment en général qui si le droit au logement est «reconnu par la Constitution», ce n'est pas à eux d'en subir les conséquences mais plutôt à l'Etat d'accomplir cette tâche de prise en charge des personnes sans logements.

Les propriétaires font aussi presque toujours appel à un droit qui est aussi constitutionnellement reconnu, c'est bien sûr celui de la sacro sainte propriété privée. Droit fondamental dans la société capitaliste, qui a beaucoup de poids car c'est un droit dit « réel» (reconnu par «tous» hihi). Il arrive aussi souvent que le

propriétaire défende le fait que son bien va être rénové et qu'il en a donc besoin. Ils peuvent aussi dire que leur bien a été dégradé, que les occupants ne l'ont pas laissé rentrer, etc (ce sont plus des questions de fait que de droit).

Les arguments potentiels des squatteurs qui sont souvent joués

Ce sera impossible de défendre la réquisition légale du bâtiment du coup l'objectif sera de gagner un maximum de temps avant l'expulsion.

Ces arguments peuvent être par exemple : Le bâtiment était abandonné et il ne sert à rien alors qu'il y a tellement de problèmes de logement, le droit au logement est un droit garanti par la Constitution etc. Ou encore : Le bâtiment sert de domicile principal et donc on doit pouvoir bénéficier de la protection qui nous est due (ne pas expulser du jour au lendemain car besoin de temps pour se reloger).

Décision du juge de paix

Après la remise de ses conclusions, il peut y avoir une ou plusieurs audiences devant le juge de paix. Plus il y en a, plus on gagne du temps. L'enjeu pourra être encore d'obtenir le délai le plus long possible avant l'expulsion mais il est impossible de contester légalement le droit de propriété. Quand le juge a pris sa décision, il la prononcera lors d'une audience publique.

Notification du jugement

Pour que la décision judiciaire soit effective, il faut qu'elle soit envoyée aux occupants par le greffe du tribunal.

C. Recours éventuel

Citation en référé, pour statuer sur la forme de la décision.

Si le juge de paix a décidé l'expulsion immédiate et a rendu son verdict «exécutoire par provision» (c'est-à-dire que l'on peut exécuter son jugement avant que le juge d'appel n'ait eu l'occasion de statuer) alors qu'il n'existait pas de raison valable (ex : le proprio veut rénover l'immeuble mais n'a toujours pas de permis de construire : l'expulsion immédiate n'est pas justifiée). L'occupant peut introduire une citation en référé (urgente) devant le président du tribunal de 1ère instance, qui est compétent pour statuer sur l'exécution des jugements. Dans ce cas, on ne demande pas au président du tribunal de statuer sur le fond de l'affaire mais sur la manière d'exécuter la décision du juge de paix. Le président devra effectuer une balance entre les intérêts pour le proprio d'une expulsion immédiate et ceux de la squatteuse à disposer d'un délai pour se reloger.

Remarque : Si le proprio n'a aucun projet concret, il y a peut-être possibilité de retarder l'expulsion.

Procédure d'appel, pour statuer sur le fond

En Belgique, on a droit à ce que les litiges soient examinés deux fois, par deux juges différents. Si on estime que le délai accordé avant l'expulsion par le juge est trop court, on peut introduire un recours devant le tribunal de 1ère instance.

D. Procédure exceptionnelle dite «procédure sur requête unilatérale»

Si le proprio déclare ne pas connaître l'identité du ou des squatteurs, il peut engager une procédure par requête unilatérale devant le tribunal de 1ère instance. Dans ce type de procédure, le proprio va se retrouver seul face au juge à exprimer ses arguments (vu que les squatteurs ne seront pas au courant qu'il y a un procès en cours).

Légalement, une procédure unilatérale ne peut être engagée que sous certaines conditions : La proprio n'a pas les moyens de connaître l'identité du ou des squatteurs. Par rapport à ça, c'est super important de laisser un nom sur la sonnette.

Le proprio doit justifier l'extrême urgence (risque de préjudice imminent, difficilement réparable etc). Par exemple, si des flics rentrent, ils peuvent constater et déclarer que le bâtiment est insalubre et ça craint pour ces questions de risque et d'urgence. Vu que le juge n'entendra pas de débat contradictoire, c'est une procédure qui peut aller très vite. Et le juge peut autoriser l'expulsion immédiate (avec huissier de justice, police etc).

Si l'expulsion a lieu, on ne pourra plus faire valoir la situation de fait qui permettait d'affirmer la résidence dans l'immeuble. Et quand bien même le procès continuerait, il semble quasiment impossible que le juge accepte que les occupants puissent de nouveau habiter la maison.

Recours éventuels :

Parfois, il est possible de démontrer que les conditions requises pour introduire la procédure unilatérale ne sont pas remplies. Par exemple, si on arrive à prouver que le proprio pouvait connaître l'identité des squatteurs et/ou qu'il n'y avait pas d'extrême urgence. Si on arrive à prouver ça, la décision du juge devra être annulée. Pour que ce recours (en référé, c'est-à-dire urgent) soit effectif, il faut qu'il soit reçu par le juge avant l'expulsion qui aura été signifié dans la procédure unilatérale.

Attention : La lettre qui signifie la procédure unilatérale peut dire que l'expulsion (avec police, huissier etc) aura lieu dans un délai allant de 5 minutes à 48 heures (même si dans la pratique, le délai avant l'expulsion avec flics et huissier peut-être plus long). La réception de la citation en référé par le juge peut prendre de 24 à 72 heures. Donc c'est chaud pour le recours mais parfois ça peut marcher...

E. Quelques pistes pour tenter d'éviter une procédure unilatérale

Pour tenter d'éviter ce genre de procédure, il y a donc plusieurs choses qui peuvent être tentées mais ce ne sont pas du tout des vérités. Tout dépend des contextes.

Domiciliation

Pour se domicilier, il faut se rendre à la commune et déclarer que l'on désire se domicilier à l'adresse X. Ensuite il y a une «enquête de police» qui consiste juste à consulter des dossiers et, éventuellement, à vérifier sur place que le logement est bien habité par la personne qui souhaite s'y domicilier. Oubliez pas le nom sur la sonnette parce que l'enquête du flic qui vient voir peut très bien se limiter à cheker la sonnette, parfois il peut aussi demander à rentrer. A vous de voir, c'est possible de dire que la personne est absente ou un truc comme ça. S'il ne sait pas que c'est un squat, c'est possible de le laisser rentrer, qu'il regarde la chambre de la personne qui se domicilie et puis reparte mais c'est difficile de savoir s'il le sait ou pas, à vous de voir.

La domiciliation soulève les mêmes problèmes, déjà évoqués, que le fait de donner un vrai nom.

Constatation par un huissier

Il est possible de demander à un huissier de justice de venir constater l'effectivité de la résidence (c'est une démarche qui coûte très chère). Le document qui sera délivré aura normalement une force très probante devant les tribunaux. On ne la jamais fait mais c'est un truc qu'on a entendu qui a déjà marché.

Constatation par les flics et/ou les proprios

Il est aussi possible d'appeler les flics et ou les proprios nous-mêmes afin qu'ils constatent que le bâtiment est squatté. Leur indiquer le nom qui est sur la sonnette et leur dire que c'est contre cette personne qu'il faut entamer une procédure en justice de paix.

Info

Quelques liens de sites, textes et brochures pour approfondir des trucs, des astuces et des récits!

- Squat.net: Portail d'informations internationales sur le squat.

- Manuel D.I.Y sur l'éléctricité

- Serre la visse camarade

- La résistance des portes

- Chronique du pied de biche: récits de quelques éclats de vie par effraction

- Le squat de A à Z (mais il manque sûrement plusieurs lettres)

La plupart de ces brochures sont téléchargeable sur infokiosques.net

Pour des remarques, des corrections éventuels, des questions: trucs-et-astuces@squat.net

...A Bruxelles, dans un contexte
où les pratiques d'occupation de logements vides
sont de plus en plus institutionnalisées et controlées,
nous avons voulu mettre à disposition cet outil pratique,
partant de nos expériences personnelles,
dans l'espoir de donner un peu d'air à des pratiques
offensives et autonomes dans l'ouverture de lieux.

Parce que squatter peut signifier plus qu'une débrouille pour se loger pas cher.
Parce que le squat peut aussi être un espace-temps pour renforcer des luttes autonomes et anti-autoritaires.
Parce que nous ne sommes pas seul.e.s à galérer pour trouver un habitat et que les compromis que nous faisons avec des proprios peuvent avoir des conséquences sur d'autres squats...
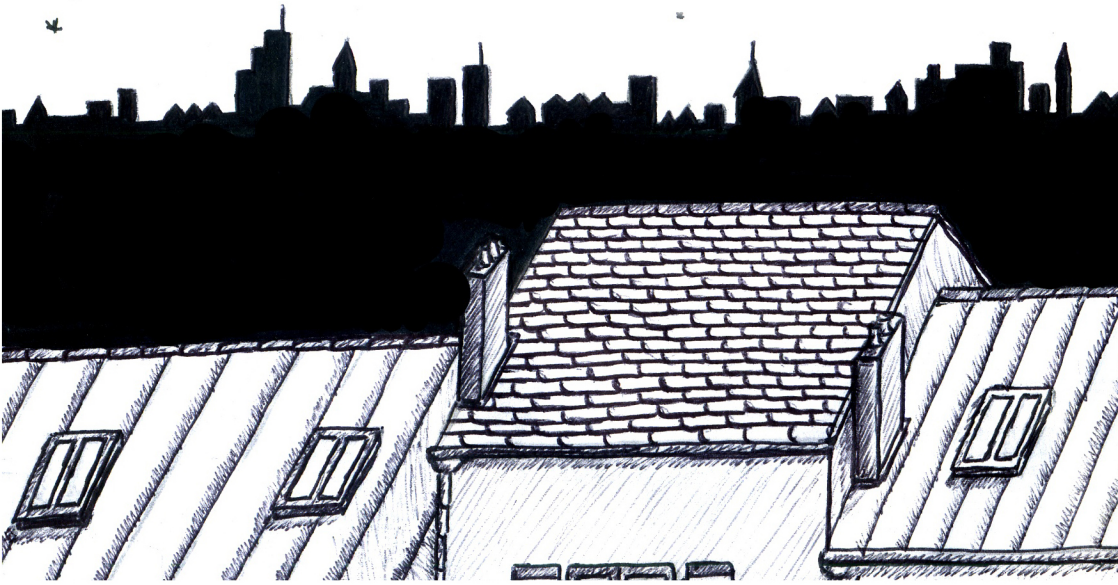
Janvier 2013. ***trucs-et-astuces@riseup.net***